

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS**

L'an deux mille vingt le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON.

**Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice :** Mme Maria TREFCON, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Mme Céline COLLET, M. Michel MARCHAND, Mme Yvette CARTON, M. Gérard MOERMAN, Mme Nicole DUMONT, M. Louis GUERRA, Mme Sophie PIOLE, M. Cédric CAGNARD, Mme Anne CALVARIN-POTTIER, M. Bernard MICHALAK, Mme Marie-Laure DELATTRE, M. Bruno DESANDERE et M. Bernard ROBIDA.

**Absents excusés :** M. Michel THIEFAINE et Mme Sarah TMIMI.

**Date de la convocation :** 19 juin 2020.

**Date d'affichage :** 26 juin 2020.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19. Présents : 17. Votants : 18 (dont 1 pouvoir).

Madame Anne CALVARIN-POTTIER a été nommée secrétaire de séance.

### **OBJET : Exonération de loyers suite au COVID19.**

Monsieur Philippe PETIT, Maire-Adjoint, informe que suite aux évènements de ces derniers mois (crise sanitaire), certains commerçants, locataires de la Commune, ont sollicité une demande d'exonération de leurs loyers. Ces demandes ont été examinées en commission « Finances » le 17 juin dernier. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération de deux mois aux seuls locataires ayant une activité commerciale, répartie de la façon suivante :

- Le Groupement DECLE, LUONG, PAPEIL – Le Câble Park – M. DECLE Matthieu 60 rue Henri Barbusse 80330 CAGNY : **2 500,00 €**,
- UGPC, Union des Grutiers Professionnels et Compagnons BTP, M. CHAMUSARD Claude, 40 rue Octavie Duchellier 80470 DREUIL-lès-AMIENS : **622,76 €**,
- Madame Corinne ANDRIEUX (Salon de coiffure) : 10 Avenue Jules Ferry 80470 DREUIL-lès-AMIENS : **1 111,26 €**,
- Madame Mathilde HODENCQ – HOLLYWOOF (toilettage canin), 3 Place Foch 80470 DREUIL-lès-AMIENS : **793,76 €**,

soit un montant total de **5 027,78 €**.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord, à la majorité, pour exonérer les commerces ou activités commerciales indiquées ci-dessus et approuve les sommes proposées pour un montant total de **5 027,78 €**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



**Maria TREFCON**